

**Le texte français suit.*



February 16, 2021

Community Officers to Patrol the City

Newly trained team will focus on preventative actions

MONCTON, NB – As part of a concerted effort to enhance downtown and municipal safety, the City of Moncton will soon be hiring eight new community officers, who will be working an expanded schedule of 7 days a week with 20-hour daily coverage.

“As we have become New Brunswick’s largest city, the needs of our downtown neighbourhood in particular have evolved,” highlighted Mayor Dawn Arnold. “By modernizing our approach to by-law enforcement, these new community officers will become a recognizable and reliable resource for residents and business owners.”

The community officers will be recruited in the coming weeks through the City’s service contract with the Corps of Commissionaires NB & PEI Division Inc., and those hired will be required to have specialized training, such as standard first aid and CPR, security training and non-violent crisis intervention. It is anticipated that the team will begin its patrols in April 2021.

In other Canadian provinces, community safety officers have some authority to enforce selected provincial statutes; however, this is not the case in New Brunswick. As such, Moncton’s community officers will work to build understanding of expected behaviours as per municipal by-laws.

To advise the City’s By-Law Enforcement department of concerns, or to report an issue, residents can fill out a form (<https://www.moncton.ca/report-issue>), call 506.389.5928 or email info.enforcement@moncton.ca

-30-

INFORMATION

Isabelle LeBlanc, Director
Communications, City of Moncton
506-853-3592 / Isabelle.leblanc@moncton.ca



Le 16 février 2021

Des agents communautaires patrouilleront dans la ville
L'équipe suivra une formation et se consacrera à la prévention

MONCTON (Nouveau-Brunswick) – Dans le cadre des efforts concertés qu'elle mène pour améliorer la sécurité du centre-ville et de la municipalité, la Ville de Moncton embauchera bientôt huit nouveaux agents communautaires, qui travailleront à raison de sept jours sur sept, en menant des patrouilles journalières 20 heures sur 24.

« Nous sommes aujourd'hui la plus grande ville du Nouveau-Brunswick, et les besoins du centre-ville en particulier ont évolué, a précisé la mairesse Dawn Arnold. Nous modernisons notre approche dans l'exécution des arrêtés; nous souhaitons que ces nouveaux agents communautaires soient, pour les résidents et les propriétaires de commerces et d'entreprises, des ressources présentes et fiables. »

Ces agents communautaires seront recrutés dans les prochaines semaines dans le cadre du contrat de services conclu entre la Ville et la Division Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard du Corps canadien des commissionnaires. Les agents embauchés devront avoir une formation spécialisée, par exemple dans les premiers soins et la réanimation cardiorespiratoire, la sécurité et l'intervention sans violence en situation de crise. L'équipe devrait commencer ses patrouilles en avril 2021.

Dans d'autres provinces canadiennes, les agents de sécurité communautaires ont des pouvoirs qui leur permettent de faire appliquer certaines lois provinciales, ce qui n'est pas le cas au Nouveau-Brunswick. C'est pourquoi les agents communautaires de Moncton tâcheront de faire connaître les comportements à adopter selon les arrêtés municipaux.

Pour signaler leurs inquiétudes au Service d'exécution des arrêtés de la Ville, les résidents n'ont qu'à remplir le formulaire en ligne (<https://www.moncton.ca/fr/signaler-un-probleme>), à appeler au 506-389-5928 ou à envoyer un courriel à info.arretes@moncton.ca.

-30-

PERSONNE-RESSOURCE POUR LES MÉDIAS

Isabelle LeBlanc, directrice
Communications, Ville de Moncton
506-853-3592 / Isabelle.leblanc@moncton.ca